

**LOI RELATIVE AUX RELATIONS DE TRAVAIL
DANS LES SERVICES PUBLICS**

FORMULE R-5

**AVIS DE DEMANDE D'ACCREDITATION DEVANT LA COMMISSION
DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LES SERVICES PUBLICS**

DOSSIER C.R.T.S.P.

REQUÉRANT

EMPLOYEUR

DESTINATAIRE :

1. SACHEZ que le requérant a, le 20. . . . , demandé à la Commission des relations de travail dans les services publics son accréditation à titre d'agent négociateur des employés de l'employeur dans l'unité de négociation désignée dans la copie ci-jointe de la demande.
2. SACHEZ AUSSI que si vous prétendez représenter l'un quelconque des employés visés par la demande et avez l'intention d'intervenir, vous devez déposer auprès de la Commission votre intervention établie en quatre exemplaires au moyen de la formule R-6 au plus tard dix jours après réception du présent avis.

Fait à , le , 20.

.....
secrétaire